DISPOSITION SUPPLETIVE

CALCUL DE LA PRIME D'ANCIENNETÉ

Le principe du mode de calcul de la prime d'ancienneté est adapté à la nouvelle convention collective.

COMMENT CALCULER SA PRIME D'ANCIENNETÉ ?

Prendre la valeur du point
qui est négociée chaque année dans les territoires

la multiplier
par le taux de sa classe d'emploi *(déterminé par sa classification)

et multiplier le tout par
ses années d'ancienneté

égale
sa prime d'ancienneté

*

Classe d'emploi	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux en %	1,45	1,6	1,75	1,95	2,2	2,45	2,6	2,9	3,3	3,8

à savoir

- La valeur du point fera l'objet d'une **négociation annuelle et sera fixée par un accord territorial.**

Exemple :
La valeur du point en Région Parisienne est de **4,99€.**
Un salarié sur la **classe d'emploi 5** et avec **6 ans d'ancienneté** percevra : 59,88 € de prime d'ancienneté (4,99 x 2,2 x 6)

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !